

BULLETIN DE PARRAINAGE

PARRAIN

Nom : prénom :.....
Adresse :
Code postal commune
Tel :.....
Adresse mail :@.....

FILLEUL

Nom : prénom :.....
Adresse :
Code postal commune
Tel :.....
e- mail :@.....
Ancien employeur :

➤ **Transmission du bulletin de parrainage à l'adresse ci-dessous :**

Pour le 59 : Jean Paul RYCKELYNCK / jpryckelynck@wanadoo.fr

Pour le 62 : Françoise LAMIRAND / lamirand.francoise@orange.fr

Pour le 80 : Patrick JACOB / _pat.jacob@orange.fr

➤ **Marche à suivre :**

Compléter le bulletin de parrainage

Le transmettre à l'un des vice-présidents

Le vice-président prend contact avec le filleul ; si le filleul adhère à INITIATIF'Retraite 59.62.80, il bénéficie

« De la gratuité de la cotisation de l'année en cours ».

Le vice-président confirme au parrain l'adhésion du filleul. Le parrain sera mis à l'honneur lors de la prochaine assemblée générale.

Jean Paul RYCKELYNCK président de la commission développement-partenariat.



Opération parrainage « nouvel adhérent INITIATIV'Retraite 59.62.80 »

Devenez ambassadeur de nos valeurs et de notre association !

Un challenge à relever

- **Comment ?** C'est simple ! Il vous suffit de parrainer un nouvel adhérent et de proposer sa candidature à l'un des vice-présidents de notre association.

Vous pouvez parrainer des personnes qui prendront tout prochainement leur retraite ou des personnes déjà en retraite depuis quelques mois ou quelques années.

N'hésitez pas à leur vanter les mérites d' INITIATIV'Retraite 59.62.80. à travers ses services et avantages proposés par nos partenaires.

- **Marche à suivre :**

Etape 1 : communiquer à l'un des vice-présidents le nom du filleul que vous présentez, ainsi que ses coordonnées avec le bordereau annexé à ce courrier.

Etape 2 : le vice-président prend contact avec le filleul et lui adresse le bulletin d'adhésion.

Etape 3 : l'adhésion est effective ; le vice-président vous confirme le parrainage par mail.

- **Rappel des personnes pouvant adhérer à INITIATIV'Retraite 59.62.80**

- Tous les pré-retraités et retraités des organisations professionnelles agricoles : MSA, Groupama, crédit agricole, crédit mutuel, chambre d'agriculture, cabinets comptables et de conseils, coopératives et négoce, industries agro-alimentaires et services. Agri équipement, enseignement agricole....
- Les anciens salariés des exploitations agricoles et entreprises de travaux agricoles, parcs et jardins.
- Ou pour toute personne, comme vos voisins, amis, ou membre de la famille, exerçant une autre activité, rapprochez- vous de votre vice-président.